




Le choix du masque

Rappel :

- Ne changez pas les équipements de protection individuelle habituels pour les activités à risques spécifiques (silice, légionnelles, etc.)
- Le masque est un **complément** des gestes barrières et ne se substitue pas à leurs applications (1)

Les différents types de masque

LES MASQUES CHIRURGICAUX <i>à usage médical</i>	LES MASQUES DE TYPE FFP <i>de protection respiratoire</i>	LES MASQUES ALTERNATIFS <i>dits « masques barrières »</i>
		
<p>Dispositif médical répondant à la norme NF EN 14683.</p> <p>OBJECTIF : éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par le porteur du masque. Ce type de masque limite la contamination de l'environnement extérieur et des autres personnes.</p> <p>On distingue 3 types de masques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Type I : filtration bactérienne > 95 %. ▶ Type II : filtration bactérienne > 98 %. ▶ Type IIR : filtration bactérienne > 98 % et résistant aux éclaboussures. 	<p>Équipement de protection individuelle répondant à norme NF EN 149 : 2001. Son port est un peu plus contraignant (inconfort thermique et résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical.</p> <p>OBJECTIF : protéger le porteur du masque à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux.</p> <p>On distingue 3 types de masques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les masques FFP1 filtrant au moins 80 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 22 %). ▶ Les masques FFP2 filtrant au moins 94 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 8 %). ▶ Les masques FFP3 filtrant au moins 99 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 2 %). 	<p>Développés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 en lien avec les autorités et les industriels du textile.</p> <p>OBJECTIF : pouvoir aider à l'exercice de certaines activités professionnelles en dehors du domaine médical en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.</p> <p>On distingue 2 catégories sur la base des avis de ANSM* :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Catégorie 1 : masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public. Filtrant 90 % des particules émises par le porteur. ▶ Catégorie 2 : masques de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques. Filtrant 70 % des particules émises par le porteur.

(2)

Les masques chirurgicaux et les masques FFP2 sont réservés à un usage médical (1). Néanmoins, vous pouvez vous approvisionner en masque chirurgicaux en petite quantité pour équiper un salarié qui présenterait des symptômes sur le lieu de travail et la personne lui portant assistance (cf. Fiche réflexe Salarié présentant des symptômes sur le lieu de travail).

Hors usage médical et activités à risques spécifiques, vous pouvez vous équiper de masque FFP1, de masques à usage non sanitaire de catégorie 1 pour en cas de contact avec du public ou de masques de catégorie 2 pour un collectif de travail.

Liste de fournisseurs de masques à usages non sanitaire :

<https://www.tarn.cci.fr/sites/default/files/Documents/COVID19/COVID19-fournisseurs-masques-de-protection.pdf>

<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/des-mesures-pour-faciliter-approvisionnement-des-entreprises-masques-de-protection>

1. Travail M du. Protocole de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés. 2020.
2. Présanse. Les différents types de masques. 2020.

12/05/2020 Version 1

